



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente et unième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 27 avril 1961,

à 15 h. 20

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 7 de l'ordre du jour :	
Transports et communications (<i>fin</i>)	47
Point 8 de l'ordre du jour :	
Coopération internationale en matière de cartographie	49
Point 5 de l'ordre du jour :	
Développement économique des pays sous-développés	51

Président : M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Hongrie, Inde, Pérou, Philippines, Roumanie, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Transports et communications
(E/3438 et Add.1, E/L. 896 et Add.1) (*fin*)

1. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie le projet de résolution présenté par l'Afghanistan, le Danemark, la Jordanie et le Salvador (E/L.896) car sa délégation considère que le tourisme est l'un des moyens de renforcer la coopération entre les peuples.

2. Afin de développer le tourisme en URSS, le Gouvernement de l'Union soviétique a récemment simplifié, pour les touristes, les formalités de visa et de douane, et aligné le code de la route sur celui des pays étrangers. Aussi la délégation de l'Union soviétique est-elle en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur les voyages et le tourisme internationaux à une date aussi rapprochée que possible, et au plus tard en 1962, pour favoriser le développement de ce mode de communication entre les hommes. La représentation à cette conférence devrait être aussi large que possible et il faut espérer que le Conseil prendra une décision dans ce sens.

3. M. HORN (Royaume-Uni) appuie également le projet de résolution. Cependant, il reconsidérera sa position si la conférence est prévue pour une date antérieure à 1963, car les travaux préparatoires feraient alors peser une charge trop lourde sur les ressources financières et humaines de l'ONU, en particulier du Secrétariat. La délégation britannique souhaiterait obtenir du Secrétariat des précisions sur ce point ainsi que sur le coût probable de la conférence. Peut-être conviendrait-il de chercher des sources de financement en dehors de l'ONU.

4. M. SERAFIMOV (Bulgarie) souligne l'importance que le Gouvernement bulgare attache au développement du tourisme international. En Bulgarie, la construction de nouveaux hôtels, de stations de repos, de villas pour touristes et de motels et l'aménagement de terrains de camping progressent depuis quelques années à un rythme extrêmement rapide. Trois grandes stations de villégiature ont été aménagées près de Varna et de Nesebur, et quatre autres sont en voie d'aménagement. Il existe en outre en Bulgarie plus de 3.000 stations thermales.

5. Le Gouvernement bulgare s'occupe activement aussi du développement et de la modernisation des transports. Le réseau routier est bien entretenu et constamment étendu, les transports ferroviaires sont rapides et peu coûteux et les liaisons aériennes assurées. Les touristes étrangers bénéficient d'une réduction de 30 pour 100 sur l'ensemble du réseau intérieur.

6. Les formalités de passeport et de douane ont été simplifiées, les visas étant délivrés sur simple présentation d'un document prouvant que le touriste a réglé l'aspect matériel de son séjour en Bulgarie. Une réduction de 50 pour 100 est accordée sur les visas de tourisme.

7. Aussi le nombre de touristes étrangers est-il passé de 14.000 en 1956, à 150.000 en 1960, et la Bulgarie espère pouvoir en accueillir un million et demi en 1980, sans pour autant compromettre l'exécution de son programme de congés annuels à l'intention des travailleurs.

8. La délégation bulgare estime que le rapport du Secrétaire général (E/3438) représente une contribution importante à l'étude du développement du tourisme. Les principes qu'il pose sont bien fondés et les recommandations relatives à la simplification des formalités de passeport et de douane extrêmement importantes. Mais il ne souligne pas suffisamment l'importance du problème des transports routiers internationaux. En effet, il est indispensable que chaque pays entretienne convenablement les routes internationales qui le traversent. La Bulgarie, quant à elle, fait tout son possible pour maintenir en bon état la route internationale Belgrade-Sofia-Istanbul et y assurer le maximum de sécurité, mais la négligence dont la Yougoslavie et la Turquie font preuve en ce qui concerne le tronçon de cette route passant sur leur territoire, notamment à proximité des frontières bulgares, met obstacle au développement des voyages en automobile à travers la Bulgarie.

9. Enfin, M. Serafimov pense, contrairement à l'opinion exprimée dans le rapport, qu'on peut fort bien prévoir dès maintenant la convocation, en 1963, d'une conférence mondiale qui s'occuperait d'éliminer les formalités de

frontières, car le groupe d'experts, au sein duquel il faudrait assurer une répartition géographique équitable, pourrait présenter son rapport à la trente-troisième session du Conseil.

10. La délégation bulgare votera donc pour le projet de résolution, étant entendu qu'elle considère les instructions données au Secrétaire général comme s'adressant au Secrétariat.

11. M^{me} WRIGHT (Danemark) se félicite, en sa qualité de coauteur du projet de résolution, de l'appui rencontré par la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le tourisme.

12. La délégation danoise espère que des efforts particuliers seront déployés pour internationaliser les règles concernant l'accueil aux touristes et énoncer, à l'intention des pays qui désirent développer leur industrie touristique, les conditions essentielles à satisfaire.

13. Elle est d'accord pour que les mots « si besoin est » soient ajoutés après « en consultation » au paragraphe 2 du dispositif, comme l'a suggéré le représentant du Japon (1145^e séance), et pense qu'il sera également possible de donner satisfaction au représentant de la France et d'éliminer la contradiction apparente entre les paragraphes 1 et 2 du dispositif. Comme le représentant de l'Italie, la délégation danoise souhaiterait que la conférence soit convoquée le plus rapidement possible et au plus tard au printemps de 1963.

14. Quant au lieu de la conférence, la représentante du Danemark n'a pas encore reçu d'instructions de son gouvernement à ce sujet.

15. M. NATORF (Pologne) se bornera à faire quelques brèves remarques sur le texte du projet de résolution.

16. En ce qui concerne la date de la conférence, il note que la majorité des pays ont demandé qu'elle soit convoquée au plus tôt et, si possible, en 1962.

17. La délégation polonaise appuie la suggestion du représentant de l'Italie tendant à ce que le Conseil adopte l'ordre du jour de la conférence à sa trente-deuxième session, et fait remarquer que la question des frais, soulevée par la délégation britannique, est sans rapport avec la date de la conférence.

18. Le représentant de la Pologne juge le libellé du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution peu satisfaisant et souhaiterait apprendre du Secrétariat comment seront déterminés la composition du groupe d'experts et le nombre de ses membres. Il préférerait que le Secrétariat puisse se charger seul des travaux préparatoires et souhaite en tout cas que le nombre des experts soit le moins élevé possible, afin de réduire les dépenses au minimum.

19. La délégation polonaise votera pour le projet de résolution mais précise que, ne reconnaissant pas M. Hammarskjöld comme Secrétaire général, elle ne peut appuyer l'emploi des mots « Secrétaire général » dans le texte.

20. Le PRESIDENT donne la parole à Mme Lusardi, représentant la Chambre de commerce internationale.

21. M^{me} LUSARDI (Chambre de commerce internationale) rappelle que la CCI s'efforce depuis 1953 de susciter l'intérêt pour la convocation d'une conférence internationale sur le tourisme et les formalités de passeport et de frontières.

22. La majorité des gouvernements, dans leurs réponses, se sont déclarés en faveur de cette conférence et la CCI espère que le Conseil décidera de la convoquer, au plus tard en 1963. En pareil cas, la CCI désirerait participer,

avec voix consultative, aux travaux de la conférence ainsi qu'à ceux du groupe préparatoire d'experts qui serait éventuellement créé.

23. A la suite de l'adoption de la résolution 724 B (XXVIII) du Conseil, la CCI a effectué une enquête pour connaître l'opinion des hommes d'affaires des divers pays, suivant les recommandations de l'Union internationale des organismes officiels de tourisme contenues dans le document E/3438/Add.1. La CCI appuie en principe ces recommandations, bien qu'elles aillent moins loin, dans certains cas, que les règlements de l'OACI; elle suggère cependant de les aligner sur ces derniers et estime que les gouvernements ne devraient les adopter que si elles sont moins restrictives que les règlements déjà en vigueur, ce qui répondrait à l'objectif que s'était fixé l'Union.

24. Il serait bon d'examiner d'abord ces questions à l'échelon régional et de procéder ensuite à l'uniformisation de certaines règles sur le plan international. Il importe, à cette fin, de réunir une documentation précise, notamment en ce qui concerne les droits de douane et les impôts frappant les touristes. Il est urgent d'éliminer les obstacles opposés aux voyages internationaux et de simplifier et uniformiser les formalités de frontières en vigueur dans les divers pays.

25. La CCI se félicite de la collaboration qui existe entre la Commission économique pour l'Afrique et l'Union internationale. Elle attache d'autre part une grande importance aux statistiques du tourisme qui, lorsqu'elles sont établies selon des règles valables, sont extrêmement utiles aux transporteurs, aux agences de voyage et à l'industrie touristique et hôtelière dans son ensemble.

26. Les transports aériens ont été grandement facilités sur l'initiative de l'OACI, mais certaines formalités irritantes restent encore à abolir.

27. La CCI espère que le Conseil adoptera à l'unanimité le projet de résolution dont il est saisi.

28. M. FRANZI (Italie), rappelant que le tourisme doit devenir une source de devises pour les pays en voie de développement, estime que les réponses des gouvernements concernant les mesures qu'ils prennent pour favoriser le tourisme dans leur pays devraient être complétées par des renseignements touchant aussi les mesures adoptées par les pays industrialisés pour encourager les voyages de leurs nationaux à l'étranger. Le questionnaire adressé aux gouvernements était, à cet égard, un peu restreint. Il aurait été intéressant de connaître le nombre de ressortissants de chaque pays qui ont voyagé à l'étranger et aidé ainsi les pays sous-développés à équilibrer leur balance des paiements.

29. M. URQUIA (Salvador) dit que sa délégation est coauteur du projet de résolution parce que le Gouvernement du Salvador attache une grande importance au tourisme. A côté de l'Office national du tourisme, chargé de favoriser le tourisme international sous tous ses aspects, il existe aussi au Salvador divers organismes privés ou d'économie mixte s'occupant de cette question.

30. La délégation salvadorienne pense que le projet de résolution pourra être adopté sans difficulté par le Conseil, sous réserve des légères modifications proposées. Elle est prête, pour sa part, à accepter les amendements présentés oralement par le Japon et la Jordanie (1145^e séance).

31. Le Gouvernement salvadorien remercie le Secrétaire général de son rapport (E/3438) qui sera d'une grande utilité tant au Conseil qu'à la conférence projetée.

32. Aux délégations qui ont demandé que la conférence se tienne en 1962, le représentant du Salvador fait

observer que le libellé actuel du paragraphe 1 du projet de résolution, où il est dit « au plus tard dans le courant de l'automne de 1963 », n'empêcherait nullement qu'elle se réunisse en 1962, si cela est possible. Il n'y voit quant à lui aucun inconvénient. Enfin, faisant remarquer que les suggestions avancées au sujet du lieu de la conférence n'engagent nullement le Conseil, le représentant du Salvador précise que sa délégation n'a pas d'objection à ce qu'elle se tienne à New York.

33. M. TABIBI (Afghanistan) remercie les membres du Conseil, au nom des auteurs du projet de résolution de l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à celui-ci.

34. Le représentant du Salvador a très justement fait remarquer que le libellé actuel du dispositif du projet ne s'oppose pas à ce que la conférence ait lieu en 1962, comme l'ont demandé les représentants de la France et de l'Italie. M. Tabibi n'y verrait pour sa part aucun inconvénient, mais c'est au Secrétariat de se prononcer. Si le rapport du groupe d'experts est prêt à temps, l'ordre du jour de la conférence pourrait effectivement être adopté à la trente-deuxième session. Il n'a pas d'objection non plus à ce que l'ordre des paragraphes 1 et 2 du dispositif soit interverti.

35. D'autre part, M. Tabibi est tout à fait d'accord pour que des pays comme la France et l'Italie soient représentés au groupe d'experts mais tient à réserver également les droits des pays en voie de développement, qui doivent pouvoir exposer leurs difficultés et problèmes particuliers et les faire figurer à l'ordre du jour de la conférence.

36. L'amendement présenté oralement par la délégation japonaise lui paraît également acceptable. Le représentant de l'Afghanistan n'a pas d'objection à ce que le Secrétariat se charge seul des travaux préparatoires de la conférence à condition qu'il tienne dûment compte du point de vue des pays en voie de développement.

37. Le lieu de la conférence sera fixé par le Conseil et le Secrétariat en consultation avec les gouvernements. La délégation afghane serait heureuse qu'elle se réunisse en France ou en Italie, plutôt qu'aux Etats-Unis, et espère que le gouvernement du pays hôte verra la possibilité d'inviter la conférence afin de réduire la charge financière imposée à l'ONU.

38. M. EL-FARRA (Jordanie) n'élèvera pas d'objection contre l'amendement proposé par le représentant du Japon mais fait observer qu'il est superflu; en effet, le fait que le Secrétaire général recommande dans son rapport la constitution d'un groupe d'experts indique suffisamment qu'il le considère comme nécessaire.

39. M. VIAUD (France) dit qu'en ce qui concerne la date de la conférence, sa délégation est disposée à accepter le libellé actuel du projet de résolution, étant entendu qu'il n'exclut pas la possibilité de convoquer la conférence dès 1962.

40. Pour ce qui est de la contradiction apparente existant entre les paragraphes 1 et 2 du dispositif, la solution consistant à intervertir l'ordre de ces paragraphes donnera satisfaction à la délégation française.

41. M. Viaud pense qu'au lieu de réunir formellement un groupe d'experts, comptant un nombre de membres déterminé, le Secrétariat devrait pouvoir consulter librement les experts qu'il lui plaira, sur place ou par correspondance. C'est le sens que le représentant de la France donne à l'amendement japonais, qu'il appuie.

42. Enfin, M. Viaud continue à penser que le choix du lieu de la conférence doit pour le moment être réservé. Personnellement, c'est Genève qui lui semblerait le mieux convenir.

43. M. KAKITSUBO (Japon) espère que la délégation jordanienne pourra accepter son amendement, qui a déjà été jugé acceptable par deux des auteurs du projet de résolution et qui est appuyé par la Pologne et la France.

44. M. DE BREUVERY (Secrétariat) indique qu'à son avis, il sera impossible au Secrétariat d'organiser la conférence avant 1963. En effet, la convocation d'un groupe d'experts demandera du temps et ce groupe ne pourra présenter ses recommandations au Conseil qu'à la trente-troisième session, époque à laquelle le Conseil prendra une décision définitive; il faudra probablement ensuite neuf mois à un an au Secrétariat pour prendre les dispositions nécessaires. Le représentant du Secrétariat pense qu'il faudra réunir un groupe d'experts, parce qu'il ne reste actuellement au Siège qu'un seul fonctionnaire ayant compétence pour s'occuper de telles questions. Un groupe composé de sept experts semblerait devoir permettre la représentation des intérêts des diverses régions. La coutume veut d'ailleurs que des observateurs viennent donner leurs avis à un groupe de ce genre, et M. de Breuvery a pris note avec grand intérêt du souhait exprimé à cet effet par la représentante de la Chambre de commerce internationale. Le représentant du Secrétariat sait gré aux délégations de n'avoir pas pris de décision quant au lieu de réunion de la conférence. Il serait difficile de l'organiser à New York, parce qu'elle risquerait de coïncider avec d'autres réunions, surtout en automne; en revanche une réunion à Genève en automne ou en été semblerait parfaitement indiquée.

45. M. de Breuvery a pris note avec intérêt de la suggestion de l'Italie tendant à ce que la conférence étudie les mesures que les divers pays devraient prendre pour faciliter les voyages de leurs ressortissants à l'étranger.

46. En ce qui concerne les incidences financières du projet (E/L.896/Add.1), le représentant du Secrétariat fait observer que le Secrétaire général ne pourra les prévoir de façon précise que lorsqu'il connaîtra les recommandations du groupe d'experts.

47. M^{me} WRIGHT (Danemark) signale que si l'on intervertit les paragraphes 1 et 2 du dispositif, il faut aussi transférer les mots « en outre » dans ce qui devient le paragraphe 2.

48. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution (E/L.896), sous sa forme modifiée.

A l'unanimité, le projet de résolution, ainsi modifié, est adopté.

49. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) indique que sa délégation a voté pour le projet de résolution, étant entendu qu'elle considère l'invitation au Secrétaire général comme adressée au Secrétariat. Cette réserve vaudra pour tous les projets de résolution examinés.

M. Penteado (Brésil), premier vice-président, prend la présidence.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération internationale en matière de cartographie (E/3441, E/3448 et Add.1 et 2, E/3465 et Add.1, E/L. 895, E/L. 398 et Add.1, E/L. 901 et Add.1)

50. M. HORN (Royaume-Uni) annonce que la France s'est jointe au Royaume-Uni et à l'Éthiopie pour soumettre le projet de résolution concernant la convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique (E/L.901) qui, espère-t-on, ne suscitera aucune controverse. Il ressort du rapport préparé par le Secrétaire général en application de la

décision prise par le Conseil à sa vingt-neuvième session (E/3465 et Add.1) ainsi que du rapport sur la troisième session de la CEA (E/3452/Rev.1) que les pays d'Afrique s'intéressent vivement à la convocation d'une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique à la fin de 1962 au plus tard. La date et le lieu exacts de la conférence seront fixés par le Secrétaire général en consultation avec le Secrétaire exécutif de la CEA. M. Horn suggère, en vue de souligner le rôle à jouer par les institutions spécialisées s'intéressant à la cartographie, d'insérer dans le dispositif les mots « et en consultation avec les institutions spécialisées intéressées » avant les mots « de prendre les mesures nécessaires ».

51. M. MAÑUECO (Espagne) déclare que son pays, avec sa longue tradition d'explorateurs, s'intéresse tout particulièrement aux problèmes de cartographie et de statistique géographique. M. Mañueco signale que l'Espagne est en train de réviser ses cartes et que des instructions seront données immédiatement pour que l'on procède à la correction des noms géographiques. La délégation espagnole juge qu'il est très important de fixer un nom unique pour chaque accident de terrain, de délimiter exactement les régions et les massifs montagneux, de préciser le sens des termes géographiques et d'unifier l'orthographe. M. Mañueco approuve les conclusions du rapport du Secrétaire général sur la question de la convocation d'une conférence technique internationale sur la carte internationale du monde au millionième (E/3448 et Add.1 et 2) et pense que cette conférence devrait, comme le suggère le projet de résolution présenté à ce sujet par le Brésil, le Salvador, l'Uruguay et le Venezuela (E/L.898), se tenir à Bonn, dans la République fédérale d'Allemagne. La délégation espagnole appuie également la convocation d'une conférence cartographique régionale pour l'Afrique, sur le modèle des conférences pour l'Asie qui se sont tenues avec tant de succès en 1955 et 1958.

52. M. TABIBI (Afghanistan) indique que son pays a fait une place considérable à la cartographie dans ses plans de développement. L'Institut cartographique d'Afghanistan a formé des cartographes compétents et l'on prévoit que son école de topographie deviendra un institut moderne de grande valeur. L'Afghanistan espère continuer à recevoir une assistance des Nations Unies et de pays amis dans ce domaine. M. Tabibi signale qu'un levé photogrammétrique aérien pour tout le territoire national a été mené à bien en Afghanistan entre 1957 et 1959. L'Institut cartographique procède actuellement à l'établissement d'une carte du pays au vingt-cinq millièmes.

53. La délégation afghane a toujours été favorable à un accroissement des ressources des Nations Unies dans ce domaine. Elle a également toujours encouragé la réunion de conférences régionales et de cycles d'étude sur la question; elle appuie donc le projet de résolution concernant la réunion d'une telle conférence pour l'Afrique (E/L.901). Elle appuie également le projet de résolution présenté par le Brésil, les Etats-Unis et la France (E/L.895) sur la normalisation des noms géographiques, en remerciant le Groupe d'experts des noms géographiques de son rapport (E/3441); enfin, elle appuie le projet de résolution concernant une conférence sur la carte du monde au millionième (E/L.898). M. Tabibi attire l'attention du Conseil sur la suggestion du Gouvernement indonésien (E/3448, par. 8) concernant le règlement des frais de voyage des participants à cette conférence.

54. M. REVOL (France) dit que le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques est un travail de haute qualité dans un domaine difficile. L'existence d'un orga-

nisme de normalisation des noms géographiques dans chaque pays faciliterait l'action internationale en la matière. Le représentant de la France pense qu'il importe de convenir de l'utilisation d'un alphabet unique, l'alphabet latin par exemple; il serait bon d'ailleurs que les pays utilisant l'alphabet cyrillique participent aux travaux.

55. La délégation française est l'un des auteurs du projet de résolution concernant la réunion d'une conférence pour l'Afrique (E/L.901). Elle estime qu'il est indispensable de faire sur ce continent un effort coordonné très poussé qui devra tendre notamment au développement du système de prospection et à l'établissement de cartes à petite échelle pour la navigation aérienne. M. Revol pense que la conférence envisagée pourrait se tenir à Dakar, à Rabat ou à Tunis, villes qui disposent d'excellentes installations géographiques.

56. M. Revol appuie le projet de résolution relatif à la conférence sur la carte au millionième (E/L.898). Il attire l'attention des membres du Conseil sur l'alinéa b du dispositif; les chances de succès de la conférence seront d'autant meilleures que les besoins auront pu être mieux signalés par les experts qui siègent dans les diverses institutions spécialisées et notamment l'OACI.

57. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) se contente, vu le manque de temps, d'annoncer que sa délégation appuiera les trois projets de résolution à l'étude (E/L.895, E/L.898 et E/L.901).

58. M. SILVA SUCRE (Venezuela) indique que le projet de résolution E/L.898 s'inspire dans son ensemble de la résolution 761 C (XXIX) du Conseil économique et social ainsi que du rapport préparé par le Secrétaire général (E/3448 et Add.1 et 2). M. Silva Sucre dit qu'il est normal d'avoir choisi l'Allemagne comme pays d'accueil de la conférence, car c'est un géographe allemand qui a été le premier à proposer l'établissement de la carte au millionième.

59. M. WODAJO (Ethiopie), dont la délégation est l'un des auteurs du projet de résolution E/L.901, dit qu'il a participé à la troisième session de la CEA, au cours de laquelle il est apparu que tous les délégués africains étaient très désireux de voir se réunir prochainement une conférence cartographique régionale pour l'Afrique. Dans le cadre des efforts que fait l'Ethiopie dans le domaine de la cartographie, il faut citer la création d'un institut de cartographie et d'études géographiques et l'envoi d'étudiants dans les universités américaines.

60. M. AKRAWI (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) déclare que l'UNESCO ne peut que louer le rapport du Groupe d'experts des noms géographiques (E/3441). Elle accueille aussi avec une vive satisfaction le projet de convocation d'une conférence sur la carte internationale du monde au millionième. Le Sous-Comité de l'UNESCO sur les problèmes cartographiques dans les régions arides a recommandé d'étendre cette carte sous sa forme actuelle aux régions de la zone aride qu'elle ne couvre pas encore. Il importe non seulement de réviser la carte du monde, mais d'en accélérer la production de manière à ce qu'elle soit aisément accessible aux savants et organismes scientifiques. L'UNESCO suggère également que l'on ne surcharge pas cette carte d'éléments cartographiques, de manière qu'elle puisse servir facilement à l'établissement des diverses cartes spécialisées nécessaires à l'étude des pays et de leur développement.

61. L'UNESCO se félicite également de la convocation prochaine d'une conférence cartographique régionale pour l'Afrique, et M. Akrawi cite à ce propos l'étude très

complète que l'UNESCO a faite récemment à l'intention de la Commission économique pour l'Afrique sur les ressources naturelles du continent africain. L'étude comprend un chapitre important sur l'établissement de cartes topographiques de l'Afrique, ainsi que deux annexes faisant l'inventaire des cartes topographiques et géologiques de l'Afrique. L'étude montre que la cartographie de l'Afrique a fait l'objet de travaux considérables. Il y a lieu de signaler toutefois que ces travaux ont été effectués surtout par des Européens et que seul un petit nombre de pays d'Afrique possèdent des services cartographiques. Le représentant de l'UNESCO estime donc qu'il serait bon que la conférence cartographique africaine s'intéresse à la création de services cartographiques dans divers pays d'Afrique, à la formation de cartographes africains et à une diffusion plus large des cartes déjà établies en Europe.

62. M. NATORF (Pologne) demande la suppression des mots « De guider et » dans l'alinéa c du paragraphe 2 du dispositif du projet de résolution E/L.895, qui ne lui semblent pas correspondre aux relations qui existent entre le Secrétariat et les gouvernements des Etats Membres.

63. M^{lle} BELL (Etats-Unis d'Amérique), au nom des auteurs, accepte de supprimer ces mots.

64. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution E/L.895, ainsi modifié.

Par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté, ainsi modifié.

65. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) explique qu'il s'est abstenu lors du vote, parce qu'aucun expert soviétique n'a participé aux travaux du Groupe d'experts et qu'il pense que les recommandations de ce groupe demandent un examen plus approfondi.

66. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution E/L.898.

Par 14 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté.

67. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution E/L.901.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

M. Shanahan (Nouvelle-Zélande) reprend la présidence.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement économique des pays sous-développés (E/3446 et Corr.1, E/3476/Rev.1, E/L. 903)

68. M. ERROCK (Royaume-Uni) pense que l'adoption par 30 délégations, représentant les systèmes les plus différents, du rapport du Comité du développement industriel sur sa première session (E/3476/Rev.1) constitue un événement historique pour les Nations Unies. Il est d'excellent augure pour l'avenir que 30 représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aient pu, sans se laisser influencer par leurs différences de doctrine et d'expérience, se concentrer sur les aspects techniques d'un problème aussi complexe et arriver à élaborer un des rapports les plus constructifs jamais présentés au Conseil. M. Errock espère seulement qu'à l'avenir le Comité pourra terminer ses travaux plus rapidement, parce que souvent les experts éminents qui en font partie ne peuvent pas se libérer de leurs autres obligations pendant aussi longtemps.

69. Le représentant du Royaume-Uni appuie chaleureusement le rapport du Comité du développement

industriel et sait particulièrement gré au représentant du Brésil qui en a proposé la rédaction. La délégation britannique s'est jointe à la délégation du Brésil pour présenter un projet de résolution (E/L.903) dont le préambule ne fait que rappeler des principes établis précédemment par l'Assemblée générale et le Conseil et dont le dispositif semble suffisamment éloquent en lui-même. M. Errock signale toutefois que les « autres recommandations » mentionnées dans le paragraphe 3 du dispositif ont trait notamment à la création d'un centre de développement industriel au Secrétariat de l'ONU, à l'échange de renseignements et aux autres projets mentionnés dans le rapport. M. Errock pense que toutes ces mesures se révéleront fructueuses dans un bref délai pour le développement économique des Etats Membres le plus directement intéressés.

70. M. PAZHAWAK (Afghanistan) votera en faveur du projet de résolution du Brésil et du Royaume-Uni. Il espère qu'au cours de ses futures délibérations, le Comité du développement industriel saura tenir compte du point de vue des pays qui n'y sont pas représentés. Bien que le rapport du Comité omette de le préciser, il suppose que la prochaine session se tiendra au Siège de l'ONU.

71. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) se félicite des résultats de la première session du Comité, qui a su, malgré des différences fondamentales d'orientation politique et économique des participants, faire l'unanimité sur l'importance du problème de l'industrialisation et le mettre en lumière. Il est heureux de constater que le Comité a fait sienne et transmis au Conseil une proposition américaine en vue de la création, au Secrétariat de l'ONU, d'un centre de développement industriel. Le Conseil devrait encourager les gouvernements et les institutions et organisations régionales et autres à en assurer le fonctionnement efficace en y envoyant des documents de fond, notamment sur les techniques industrielles, la formation du personnel, la planification, la gestion et le financement, qui seraient à la disposition des pays en voie de développement. Pour sa part, le Gouvernement américain est prêt à fournir systématiquement ces documents et il souhaite que d'autres pays fassent de même. D'autre part, on peut espérer que le Comité sera en mesure à l'avenir de donner au Secrétaire général des directives plus précises en ce qui concerne l'ordre de priorité des projets.

72. M. Finger aborde ensuite la question de l'aide que les Etats-Unis fournissent ou vont fournir aux pays sous-développés. Le montant de l'assistance fournie du 1^{er} juillet 1954 au 30 juin 1960, particulièrement sous forme de subventions, de prêts à long terme remboursables en dollars ou en monnaie locale, et de programmes d'assistance technique, a dépassé 17 milliards de dollars. Les investissements privés effectués directement dans les pays sous-développés se sont accrus de plus de 6 milliards de dollars depuis 1950. Les investissements industriels, qui ont augmenté de près de 750 millions de dollars, ont surtout été effectués dans les pays d'Amérique latine, où ils se sont traduits par un accroissement rapide de la production, mais, depuis quelques années, ils se sont étendus à l'Afrique et à l'Asie.

73. En ce qui concerne l'avenir, le président Kennedy vient de définir une nouvelle série de principes d'action destinés à intensifier les efforts entrepris. Une administration unifiée assumerait les fonctions des divers organismes existants. Le programme d'aide serait élaboré en fonction des besoins et du potentiel de chaque pays, dans le cadre d'un programme de développement économique à long terme; en effet, l'établissement de programmes et le financement à long terme constituent les meilleurs outils du développement; à cet égard

l'accent serait mis sur des prêts de développement remboursables en dollars qui, plus que les subventions ou les prêts remboursables en monnaie locale, encouragent les relations d'affaires et le respect mutuel. C'est avec une très vive satisfaction que M. Finger a entendu la déclaration de M. Black, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (1140^e séance), selon laquelle l'Association internationale de développement consentira des prêts de développement à 50 ans, francs d'intérêts, dont le remboursement ne commencera qu'après une période de grâce de 10 ans. Cette initiative pourrait constituer l'événement le plus important de la décennie en matière de financement multilatéral du développement économique. Les Etats-Unis accorderont une attention particulière aux pays désireux et capables de faire appel à leurs propres ressources et de procéder aux réformes nécessaires; ils encourageront également la coordination des efforts d'aide des pays industrialisés. Enfin, ils sont prêts à étudier point par point le problème des prix des produits de base, en vue d'en réduire les fluctuations, néfastes pour de nombreux pays.

74. M. Finger conclut que ces éléments, combinés aux efforts des pays sous-développés eux-mêmes, devraient permettre, au cours des prochaines décades, de doubler le taux du développement industriel et économique des 10 dernières années, et il ajoute que ce développement doit s'accompagner de celui des libertés politique, spirituelle et culturelle et de celui des droits de l'individu.

75. M. MAKEEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) exprime sa satisfaction du rapport du Comité, qui prouve bien que l'industrialisation est le moyen le plus rapide et le plus efficace dont disposent les pays sous-développés pour rattraper leur retard sur le plan économique et élever leur niveau de vie. Dans ce domaine, l'ONU a un grand rôle à jouer. Depuis des années, l'Union soviétique a préconisé la création d'une commission des Nations Unies pour le développement industriel; elle reste convaincue de cette nécessité et déplore que l'on n'ait créé qu'un comité, dont les fonctions sont plus restreintes, bien que son mandat et sa composition aient été élargis par la résolution 1525 (XV) de l'Assemblée générale.

76. M. Makeev appelle l'attention du Conseil sur certains passages du rapport du Comité qui, à l'issue d'un mois de travaux menés dans un esprit de coopération, a présenté un grand nombre de recommandations importantes. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de la planification dans les pays en voie d'industrialisation et le Comité a reconnu que c'était l'un des aspects les plus importants du problème, mais sans souligner suffisamment son caractère essentiel ni que l'étude de la planification à long terme dans les pays à économie planifiée pourrait être utile aux pays peu développés. Il faut également insister sur l'importance de la réforme agraire, sur la mobilisation des ressources intérieures pour financer l'industrialisation, les investissements étrangers publics ou privés ne devant intervenir que comme appoint. Le représentant de l'Union soviétique est heureux de constater que le Comité a examiné la question de la formation de cadres nationaux et de l'orientation de l'enseignement en fonction du rythme toujours plus rapide de la croissance industrielle; la formation doit être partie intégrante des programmes de développement. Ces quelques points donnent un aperçu de l'œuvre utile accomplie par le Comité; il s'agit maintenant de mettre en œuvre ses recommandations. L'Union soviétique, qui fournit déjà une importante assistance technique, est toute disposée à continuer cette

aide, soit sur une base bilatérale, soit par l'entremise de l'ONU.

77. En ce qui concerne le programme de travail sur l'industrialisation, il ressort des travaux du Comité que les études du Secrétariat ont surtout porté sur des problèmes secondaires et n'ont pas abordé les problèmes essentiels: financement, planification, industrie lourde; en outre, lorsqu'elles citent l'exemple de pays industrialisés, elles ne mentionnent que les pays occidentaux et ne tiennent aucun compte des pays socialistes, de l'URSS notamment; tel est le cas du *Bulletin de l'industrialisation et de la productivité*.

78. M. Makeev espère que le centre de développement industriel dont la création a été décidée prendra en considération les conclusions du Comité et les observations du Conseil. Il ajoute que la délégation de l'Union soviétique votera en faveur du projet de résolution dont le Conseil est saisi.

79. M. GREEN (Nouvelle-Zélande) rappelle la place qu'occupent les activités économiques dans l'ensemble des activités de l'ONU et l'importante contribution du Conseil dans ce domaine. Il se félicite de ce que le Comité ait compris la nécessité de faire appel dans toute la mesure du possible aux services, aux installations et au Personnel que peuvent fournir l'ONU et les organisations qui y sont reliées. Il souligne le besoin constant de coordination des efforts à tous les stades, depuis l'établissement jusqu'à l'exécution des programmes, pour éviter tout double emploi et s'assurer que ces programmes se complètent et s'étayent mutuellement; les paragraphes 3 et 4 du dispositif du projet de résolution à l'étude reconnaissent implicitement ce besoin.

80. Il est souhaitable que le Comité dispose de renseignements plus nombreux, qui pourraient provenir d'études du Secrétariat ou de réponses à des questionnaires envoyés aux gouvernements, et qu'il puisse à l'avenir définir des lignes d'action et adopter des projets plus précis, comme le font par exemple les commissions économiques régionales. Le représentant de la Nouvelle-Zélande est satisfait de constater que le Comité, comme l'indiquent notamment les paragraphes 75, 76 et 102 à 105 de son rapport, a attaché l'importance qui leur est due aux mesures tendant à faciliter le rassemblement et la diffusion de tout ce qui concerne l'expérience acquise dans le domaine de l'assistance technique.

81. M. PENTEADO (Brésil) exprime sa satisfaction de l'accueil réservé par les membres du Conseil au rapport du Comité. Il fait observer que l'industrialisation des pays insuffisamment développés est impossible à réaliser si les pays industrialisés n'y coopèrent pas sans réserve.

82. M. KAKITSUBO (Japon) loue le Comité d'avoir su faire prévaloir un esprit d'impartialité dans ses débats, et le remercie d'avoir adopté la proposition japonaise en vue d'une étude de la planification dans les pays à économie mixte. Le Comité a préféré donner une acceptation d'ensemble aux projets présentés par le Secrétariat; le représentant du Japon estime qu'il serait préférable d'établir un ordre de priorité; quoi qu'il en soit, on doit s'assurer de la valeur pratique des projets de recherche autorisés; les résultats des travaux devraient être présentés de façon claire et concise. Le représentant du Japon juge indispensable, lui aussi, une coordination étroite entre les travaux du Comité et ceux d'autres organes des Nations Unies; il appartient au Conseil de coordonner les activités de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées dans le domaine du développement industriel.

83. Abordant la question des incidences financières des recommandations du Comité, M. Kakitsubo formule l'espoir que le Secrétariat réexaminera la question du coût des services de consultants et d'experts mentionnés aux paragraphes 6 et 7 de l'annexe IV au rapport du Comité et qui ne sont peut-être pas absolument indispensables.

84. La délégation japonaise votera en faveur du projet de résolution, qu'elle appuie sans réserve.

85. M. NATORF (Pologne) fait observer que la délégation polonaise a toujours été de celles qui ont demandé la création à l'ONU d'un organe spécial chargé du développement industriel et qu'elle a été l'un des premiers auteurs du projet qui est devenu ultérieurement la résolution 1525 (XV) de l'Assemblée générale. Ces efforts se trouvent justifiés par les résultats importants de la première session du Comité du développement industriel; ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que les conditions étaient peu favorables. La délégation polonaise votera pour le projet de résolution du Brésil et du Royaume-Uni.

86. M. DANGEARD (France) appuie lui aussi le projet de résolution. La délégation française a accueilli le rapport du Comité avec le plus vif intérêt, d'autant plus que la France a toujours appuyé les travaux de l'ONU dans ce domaine. Le Comité a cherché à jeter des bases aussi larges et solides que possible pour ses travaux ultérieurs, qui devront se concentrer, pour les approfondir, sur des sujets plus précis. Il s'est montré à la fois ambitieux et prudent. D'une part, il a approuvé le vaste programme préparé par le Secrétariat; à ce propos, M. Dangeard s'étonne des réserves curieuses formulées par le représentant de l'Union soviétique auquel il fait remarquer que les industries de base sont loin d'y être négligées et que la planification y figure en bonne place.

Le Comité a de plus enrichi ce programme de travail d'initiatives nouvelles, en projetant notamment l'étude des problèmes du développement industriel en Afrique et en prenant l'importante décision de créer un centre de développement industriel au Secrétariat. D'autre part, il a su montrer la prudence que l'étendue du programme rend nécessaire en s'assurant une documentation élargie et en créant un groupe de travail « intersessionnel ». Si la délégation française appuie ce programme de travail, elle formule des réserves sur les incidences financières établies par le Secrétariat et souhaite qu'une prudence analogue se manifeste dans ce domaine. En effet, le Comité a jugé que les travaux dans le domaine de l'industrialisation s'enrichiraient dans la mesure où ils seraient menés au niveau des commissions économiques régionales. Les incidences financières doivent tenir compte des ressources que les commissions régionales peuvent fournir.

87. La délégation française se félicite particulièrement de l'esprit de coopération qui a régné pendant les débats du Comité et qui permet de préjuger favorablement la suite de ses travaux. Dans les pays en voie de développement, l'entreprise, qu'elle soit privée ou publique, ne peut réussir que s'il existe une volonté politique et une organisation capables de concevoir le développement industriel dans le cadre d'une planification et d'une perspective globales. De même, quel que soit son caractère, l'entreprise dans les pays sous-développés a pour tâche essentielle la formation des hommes, condition majeure de l'industrialisation.

88. M. DE PINIES (Espagne) se félicite de l'esprit d'harmonie qui a présidé aux débats du Comité et des résultats de ses travaux. La délégation espagnole appuie le rapport du Comité, ainsi que le projet de résolution du Brésil et du Royaume-Uni.

La séance est levée à 18 h 30.